

AR Prefecture

063-216303537-20241129-2024_11_40-DE
Reçu le 02/12/2024

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	10	L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 29 novembre à 20 h 00
- présents	10	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est
- votants	10	réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
- absents	0	la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation : 25 novembre 2024 Date d'affichage : 25 novembre 2024

Présents : BLANC-PAGET Paule, BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absent excusés :

a été nommé secrétaire : M. BLANCHARD Pierre

Délibération : 40 - 2024

Objet : demande subvention FIC 2025 pour travaux de voirie

Madame le Maire rappelle aux Conseillers le montant des travaux HT et des subventions allouées pour 2023 / 2024 :

		Montant des travaux HT	Montant subvention
2023	Voirie du Sauzet	43 650.00	17 460.00
2024	Aménagement Ecole	23 730.00	9492.00
	PAB – monument aux Morts	64 300.00	25 720.00
	TOTAL	107 950.00	

La dépense subventionnable maximum pour 2023 – 2026 est de 320 000.00 €

Dont maximum voirie 269 835.00 €.

Reste donc 161 885.00 € en voirie pour 2025 – 2026.

Mme le Maire présente au Conseil les devis établis par l'entreprise CHEVALIER, Brioude, concernant la Rue du Sous-Cailloux, devant le Collège, chemin de St Eloy, chemin et village de la Collange, rue de la Prévoyance, rue de l'ancienne Ecole (Recolles) et chemin du Sapt pour un total de 241 550.00 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de retenir :

Le Chemin de St Eloy	40 310.00 € HT	48 372.00 € TTC
Devant le Collège	50 260.00 € HT	60 312.00 € TTC
Recolles : rue de l'Ancienne Ecole	3 000.00 € HT	3 600.00 € TTC
TOTAL	93 570.00 € HT	112 284.00 TTC

AR Prefecture

063-216303537-20241129-2024_11_40-DE
Reçu le 02/12/2024

Mme le Maire précise le montant des subventions attendues :

Subvention FIC 40 % : 37 428.00 €

Subvention DETR 20 % : 18 714.00 €

Total : 56 142.00 €

Participation communale : 56 142.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal valide cette proposition et décide de demander la subvention FIC au Conseil Départemental et la DETR.

Le Maire
Chantal DESGEORGES

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 02 décembre 2024
et publication ou notification du 02 décembre 2024

